

JANSSEN-CILAG

Société par actions simplifiée au capital de 2.956.660 euros

Siège social : 167, quai de la Bataille de Stalingrad

92130 ISSY LES MOULINEAUX

562 033 068 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin,

La société Apsis, société par actions simplifiée, au capital de 215.887.540 euros, dont le siège social est situé au 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy-Les-Moulineaux, enregistrée sous le numéro 351 634 431 R.C.S NANTERRE, représentée par Monsieur François-Eugène GAUDEMET, en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des parts de la société JANSSEN-CILAG (ci-après la « **Société** ») et agissant en qualité d'associé unique de cette dernière (ci-après l'**« Associé Unique »**),

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ont été régulièrement établis et arrêtés.

Ils ont été tenus à la disposition du Commissaire aux Comptes et lui ont été adressés dans les délais réglementaires.

Conformément aux dispositions applicables du Code du travail, ils ont également été mis à la disposition du Comité Sociale et Economique, avec le Rapport du Commissaire aux Comptes, l'Ordre du jour et le texte du Projet de décisions.

Les membres du Comité Sociale et Economique n'ont émis aucune observation suite à l'examen des pièces mises à leur disposition.



DECLARE avoir pris connaissance des documents suivants :

- Inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2024 et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Texte des résolutions proposées par la Présidente.

RAPPELLE qu'il est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion de la Présidente ; Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
2. Affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Montant des dépenses et charges relevant du 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
4. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
5. Quitus à la Présidente et à la Directrice Générale - Pharmacien Responsable ;
6. Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
7. Pouvoirs.

ADOPTE en conséquence les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, connaissance prise du Rapport de gestion de la Présidente et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de cet exercice qui se soldent par un bénéfice de 94 429 881 euros ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, sur proposition de la Présidente,

Constate l'existence de sommes distribuables et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élevant à un montant de 94 429 881 euros en report à nouveau, portant le solde de 745 404 euros à 95 175 285 euros.

Décide de distribuer à titre de dividende à l'Associé Unique un montant total de 66 000 000 euros prélevé sur le report à nouveau.

Le dividende à distribuer est ainsi fixé à 625,02 euros par action. Il sera mis en paiement au plus tard en septembre 2025.

Conformément à l'article 158 du Code Général des Impôts, le présent dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été distribué, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action (euros)	Dividende total (euros)	Eligible à l'abattement de 40%
2023	105.595	558,74	59 000 000	Non
2022	105.595	1 566,65	165 430 537	Non
2021	105.595	0	0	Non

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts,

Constate le montant de 1 464 235 euros au titre des dépenses et charges non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvelle le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de 6 années. Le mandat arrivera donc à échéance lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice prenant fin au 31 décembre 2030.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne **quitus** entier et sans réserve, pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024, à :

- Madame Delphine Aguilera-Caron, en qualité de Présidente,
- Madame Armelle Santelli, en qualité de Directrice Générale - Pharmacien Responsable.

SIXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique **prend acte** qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** à la Présidente pour effectuer ou faire effectuer par toute personne qu'elle se substituera toutes les formalités nécessaires à la publication des résolutions qui précèdent.

Pour APSIS

Monsieur François-Eugène GAUDEMEN

Président



JANSSEN CILAG

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé unique
JANSSEN CILAG
167 QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JANSSEN CILAG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

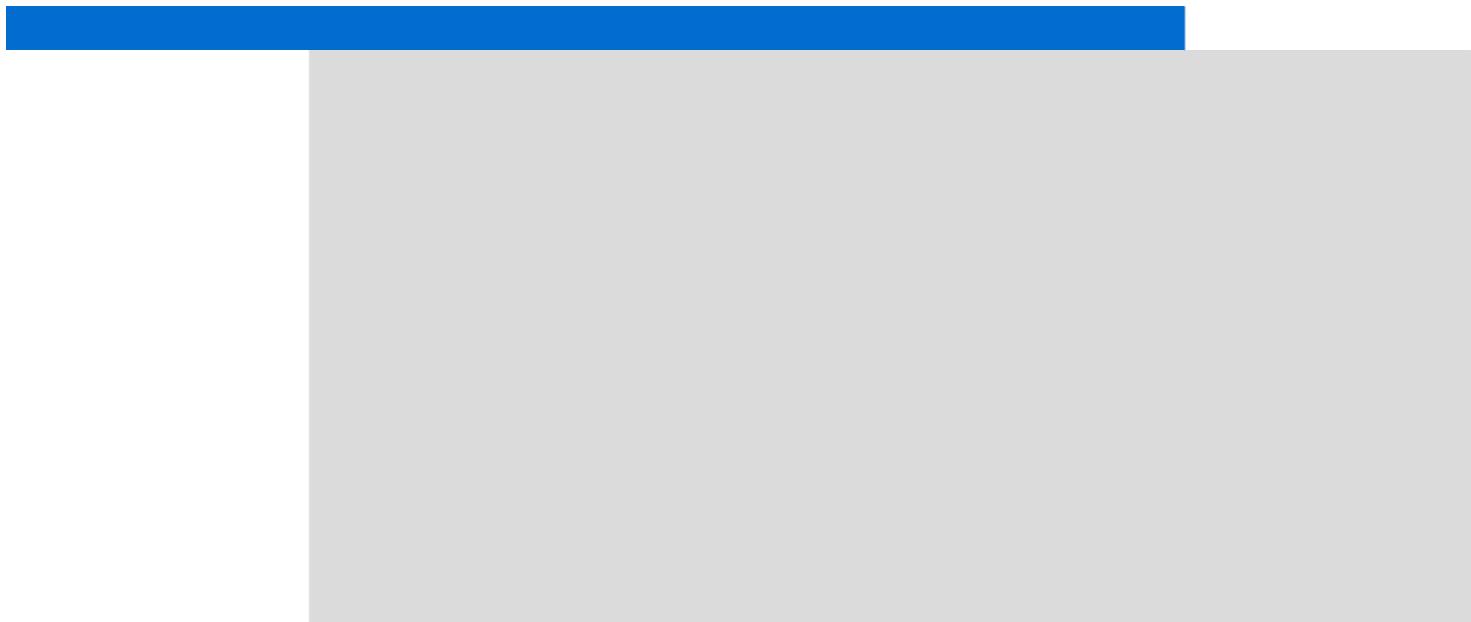
Philippe T Nguyen
Associé



JANSSEN CILAG

**167 quai de la Bataille de Stalingrad
92130 Issy Les Moulineaux**

Comptes au 31/12/2024



- SOMMAIRE -

Faits marquants	2
Règles et méthodes comptables	4
 Etats de Gestion	
Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9
Compte de résultat 1ère partie	10
Compte de résultat 2ème partie	11
 Notes sur le bilan	
Notes sur le bilan	12
Immobilisations	13
Amortissements	14
Créances et dettes	15
Capitaux propres	16
Variation des capitaux propres	17
Provisions et dépréciations	18
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	20
Produits à recevoir	21
 Notes sur le résultat	
Notes sur le compte de résultat	22
Ventilation du chiffre d'affaires	23
Résultat Financier	24
Résultat Exceptionnel	25
Transfert de charges	26
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	27
Situation fiscale différée et latente	28
 Autres informations	
Effectif moyen	29
Autres informations	30

Activité générale de la société

Janssen commercialise des produits pharmaceutiques, conduit des activités de R&D et manufacture des produits de soins.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le marché pharmaceutique total termine l'année 2024 avec un chiffre d'affaires en croissance de + 6,1 %, en ralentissement par rapport à 2023 (+ 7,9 %). Cette décélération s'observe sur les deux segments composant le marché. Alors qu'en début d'année, le marché officinal affichait une croissance de 7,4 % en chiffre d'affaires en Cumul Mobile Annuel, il termine avec une évolution de + 5,8 %. De même, l'évolution du marché hospitalier est passée de + 8,3 % en janvier à 5,4 % en décembre.

Le chiffre d'affaires brut pharmaceutique de la Société (hors remises et retours de marchandises) en 2024 se décompose de la façon suivante :

Onco – Hemato	1,758M€
Viro – Psy – Immuno	512M€
HTAP	20M€
Produits non cores	86M€

En 2024, l'entreprise continue à se développer sur les différentes aires thérapeutiques de son portefeuille et notamment en Onco-hématologie.

L'année 2024 est marquée par plusieurs évolutions de son portefeuille produits :

En mars 2024, le laboratoire pharmaceutique français Juvisé Pharmaceuticals a annoncé l'acquisition des droits commerciaux mondiaux (hors US/Canada) de Povsky® (ponesimod). Povsky® est indiqué dans le traitement des adultes atteints de formes actives de sclérose en plaques rémittente (SEP-R). Povsky a donc quitté le portefeuille de Janssen Cilag en France à fin mars 2024. Ce produit faisait partie des « Produits non cores ».

A compter d'octobre 2024, Janssen-Cilag a pris en charge la commercialisation et la distribution de Simponi® (Golimumab) et de Remicade® (Infliximab), précédemment assurées par MSD Sharp & Dohme AG. L'accord de commercialisation et de distribution de longue date entre Janssen et MSD a pris fin le 30 septembre 2024. Le chiffre d'affaires de ces 2 marques est reporté au sein de la section « Produits non cores ».

L'année 2024 est également marquée par la perte de brevet de Stelara®, Médicament prescrit dans le traitement du psoriasis, du rhumatisme psoriasique, de la maladie de Chron ou de la rectocolite hémorragique. Stelara fait partie de l'aire thérapeutique « Viro-Psy-Immuno » de Janssen Cilag.

Un plan social a été annoncé au premier trimestre 2024. Sa mise en œuvre a eu lieu au second trimestre 2024. Ce projet de restructuration a été porté à l'initiative du groupe. De ce fait, Janssen-Cilag a perçu une subvention de la part du groupe pour couvrir les coûts liés au projet.

Au premier trimestre 2024, un audit URSSAF a été ouvert. Celui-ci concerne la période 2021-2023. Cet audit a été conduit tout au long de l'année 2024 mais s'est également prolongé sur le premier trimestre 2025. Les conclusions de cet audit sont attendues pour la fin du second trimestre 2025.

L'année 2024 est également marquée par le déménagement des locaux de Janssen-Cilag, désormais locataire au 67 QUAI DE LA BATAILLE DE STALINGRAD - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. Le Bâtiment précédent, situé au 1 rue Camille Desmoulins à Issy Les Moulineaux était propriété de la société APSIS dont dépend Janssen-Cilag. La cession du bâtiment par la société APSIS a engendré la mise en rebut de 5M€ d'actifs présents au bilan de la société Janssen-Cilag. La société a reçu une compensation de la part d'APSIS pour le même montant.

Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2020 à 2022 a été finalisé en 2024. Cette issue a consisté en un règlement d'environ 6m d'euros lié à des ajustements de marge nette de distribution, seul point de redressement.

En outre, dans la droite ligne de l'issue du contentieux « Durogesic », un accord a été conclu avec les laboratoires Sandoz aboutissant au versement d'un indemnité de 3 millions d'euros, montant bien inférieur à ce qui était réclamé.

Evènements postérieurs à la clôture

Dans un arrêt du 20 mars 2025, la Cour de cassation est revenue sur sa jurisprudence de 2014 en jugeant que les remises conventionnelles dites "produits" étaient déductibles de l'une et l'autre contributions pharmaceutiques visées à l'article L. 245-6 du Code de la Sécurité sociale. La Société, sur une base plus large dont il reste à confirmer la légitimité, avait anticipé ce revirement en procédant à des réclamations à titre conservatoire dès au titre de l'année 2019, les années 2022 et 2024 ayant donné lieu à des déclarations sur une base nette associées à la comptabilisation de provisions pour risques et charges dont les reprises seront notamment conditionnées par l'issue de contrôle précité en cours.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-07 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 10 décembre 2018 et homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 (JO du 30 décembre 2018).

Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et modifie notamment pour les comptes annuels, le point relatif aux jetons émis et détenus.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique ne sera désormais plus comptabilisé en totalité dans le fonds commercial mais en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs incorporels et corporels portent sur la notion de durée d'utilisation limitée ou non des actifs immobilisés pour qualifier leur caractère amortissable.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214- 15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

- les frais d'établissement,
- les frais de recherche et de développement,
- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences, le fonds commercial,
- autres actifs incorporels.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

- Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
- Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
- Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
- Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pourachever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
- Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Frais d'établissement, de recherche et de développement

Les frais d'établissement ainsi que les frais de recherche sont majoritairement comptabilisés en charges du fait que la probabilité de dégager un avantage économique futur est quasi nulle. Les frais de développement ne respectant pas les critères énumérés ci-dessus sont également comptabilisés en charges. Les coûts de développement engagés pour un actif qui remplit les conditions énumérées ci-dessus sont constitués des coûts salariaux.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets. Si leur durée d'utilisation ne peut pas être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 7 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'entreprise n'a jamais pratiqué de réévaluation légale (loi du 29 décembre et du 30 décembre 1977), ni de réévaluation libre de ses immobilisations corporelles.

Les frais d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charge de l'exercice, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Constructions et aménagement des constructions 30 ans
- Installations techniques, matériels et outillages industriels 7 à 15 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers 5 à 10 ans
- Matériel de transport 2 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

Titres de participation

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale.

Autres Immobilisations Financières

Les prêts, créances et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments, le cas échéant, sont dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur recouvrable à la date de clôture de l'exercice.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier-entré, premier-sorti, au coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les marchandises dont les stocks excèdent 1 an de vente prévisionnelle, ainsi que les produits dont la péremption intervient à moins d'un an d'échéance, sont dépréciées à 100%, sauf cas particuliers.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients et Comptes Rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

Les principaux types de provisions sont les suivants :

- provision pour départ de salariés et restructuration
- provision pour litiges
- provision ATU
- provision pour engagements de retraite
- provision pour stock-options
- provision pour médaille

Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et de prestations définies

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont évalués par un actuarié sur la base des indemnités de retraite prévues par la convention collective en tenant compte de l'espérance de vie, de la probabilité de présence du personnel jusqu'à la date de son départ en retraite, et d'un taux d'actualisation.

Les hypothèses retenues au 1 janvier 2024 sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.25%
- taux de rentabilité : N/A
- taux d'augmentation des salaires : 2.5%
- taux d'inflation : 2.0%
- taux de mortalité : tables françaises TH16-18 / TF16-18
- turnover : 6% par an jusqu'à 34 ans / 3% par an de 35 à 44 ans / 1% par an de 45 à 49 ans / 0% après 50 ans
- âge de départ à la retraite : 64 ans
- départs sont considérés comme étant à l'initiative du salarié, d'où prise en compte de charges sociales sur la totalité de l'indemnité (de 47%).

La provision au 31 décembre 2024 est de : 48 962 500 €.

Provision pour stock-options

En 2007, le groupe Johnson et Johnson a mis en place un contrat de refacturation des coûts des stocks-options dont bénéficient les employés des filiales françaises. La facturation du coût des plans d'option d'achat d'actions est déterminée sur la base de la différence entre le cours de bourse le jour de l'exercice de l'option d'achat et le prix d'exercice de cette option. Par application de la procédure interne J&J "Global stock-option reimbursement plan", seules les options attribuées à partir du 1er janvier 2000 ont été prises en compte.

La charge constatée dans nos comptes au titre des facturations relatives aux options exercées sur l'exercice 2024 s'élève à 6 100 299 €.

Au-delà, conformément aux normes françaises et du fait de la mise en place de ce mécanisme de refacturation, nous avons enregistré une provision pour risques de 5 034 737 €, au titre des options non encore exercées.

Cette provision correspond à la différence entre le prix d'exercice des options non encore exercées et le cours de l'action au 31 décembre 2024, proratisée sur la base de la période de service nécessaire à l'employé pour acquérir l'ensemble des droits attachés à ces options.

Provision médailles du travail

Selon les recommandations du Conseil National de la Comptabilité n° 2003 - R.01 du 1er avril 2003, portant sur les règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages assimilés, une provision pour médaille du travail a été constatée pour un montant de 2 630 418 €. Cette provision est réactualisée tous les ans selon une méthode d'actualisation par un prestataire externe.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt Recherche (CIR)

La société bénéficie d'un crédit d'impôt pour la recherche, en vertu de la loi 83-1376. Son application a permis de dégager sur l'exercice un crédit de 9 229 112 €. Ce produit est imputé en déduction de la charge d'impôt sur les bénéfice de l'exercice.

REGIME D'INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la tête de groupe est la société APSIS SAS, 167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy Les Moulineaux.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale conclue, chaque société supporte la charge d'impôt calculée sur ses propres résultats comme en l'absence d'intégration fiscale.

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	25 056 320	13 479 968	11 576 352	14 671 022
Autres immobilisations incorporelles	72 069	72 069		
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				19 183
Installations techniques, matériel, outillage				11 998
Autres immobilisations corporelles	3 773 332	2 163 423	1 609 909	1 822 164
Immobilisations en cours	13 101 448		13 101 448	6 412 720
Avances et acomptes				
IMMobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	48 936		48 936	585 163
ACTIF IMMOBILISE	42 052 106	15 715 461	26 336 645	23 522 250
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	1 489 601		1 489 601	6 145 571
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 939 865		4 939 865	3 422 576
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	364 203 652	1 517 219	362 686 433	288 542 059
Autres créances	1 153 594 108		1 153 594 108	1 138 885 294
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	41 738 506		41 738 506	42 672 662
COMPTEs DE REGULARISATION				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance	5 451 799		5 451 799	15 418
ACTIF CIRCULANT	1 571 417 531	1 517 219	1 569 900 312	1 479 683 580
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	730 541		730 541	1 808 856
TOTAL GENERAL	1 614 200 178	17 232 679	1 596 967 498	1 505 014 686

Rubriques		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (dont versé :	2 956 660)	2 956 660	2 956 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		297 810	297 810
Réserves statutaires ou contractuelles		86 766	86 766
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat oeuvres originales artistes	0)	833 486	833 486
Report à nouveau		745 404	110 912
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	94 429 881	59 634 490	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		350 669	350 669
CAPITAUX PROPRES	99 700 677	64 270 794	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		30 315 991	55 675 175
Provisions pour charges		56 627 655	62 564 988
PROVISIONS	86 943 647	118 240 163	
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 935	4 935
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		257 765
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		184 437 772	186 204 638
Dettes fiscales et sociales		1 198 919 711	1 093 246 017
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		23 397 745	26 895 931
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		3 559 307	14 769 478
DETTES	1 410 319 469	1 321 378 764	
Ecarts de conversion passif		3 706	1 124 964
TOTAL GENERAL	1 596 967 498	1 505 014 684	

Rubriques	France	Exportation	2024	2023
Ventes de marchandises	1 288 490 745	84 426 490	1 372 917 235	1 357 339 908
Production vendue de services		129 034 497	129 034 497	125 398 468
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 288 490 745	213 460 987	1 501 951 732	1 482 738 376
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges		35 257 545	23 996 131	
Autres produits		899 820	261 484	
		PRODUITS D'EXPLOITATION	1 538 109 096	1 506 995 991
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 029 449 627	976 111 456	
Variation de stock (marchandises)		4 655 969	(4 075 005)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		4 905 286	5 994 616	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes		97 998 805	92 862 359	
Impôts, taxes et versements assimilés		131 668 507	154 860 495	
Salaires et traitements		120 798 195	116 428 134	
Charges sociales		47 256 139	44 750 413	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		758 478	1 968 479	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		3 094 670	7 184 298	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		43 900		
Dotations aux provisions		730 541	29 034 601	
Autres charges		109 764	682 621	
		CHARGES D'EXPLOITATION	1 441 469 879	1 425 802 467
		RESULTAT D'EXPLOITATION	96 639 218	81 193 524
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			145 041	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		47 738 899	37 291 677	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change		41 484	315 919	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		PRODUITS FINANCIERS	47 780 384	37 752 637
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		3 380 946	4 007 088	
Différences négatives de change		35 715	141 937	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		CHARGES FINANCIERES	3 416 661	4 149 025
		RESULTAT FINANCIER	44 363 723	33 603 612
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	141 002 940	114 797 136

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 954 720	3 925 919
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 298 868	8 149 122
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	18 450 455	1 169 103
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 704 043	13 244 144
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	28 237 016	10 738 620
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 635 123	5 520 440
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4 708 411	9 544 654
CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 580 550	25 803 714
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 123 493	(12 559 570)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	17 486 460	11 361 237
Impôts sur les bénéfices	42 210 093	31 241 838
TOTAL DES PRODUITS	1 637 593 523	1 557 992 771
TOTAL DES CHARGES	1 543 163 642	1 498 358 280
BENEFICE OU PERTE	94 429 881	59 634 490

Notes sur le bilan

L'état des échéances des créances ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

L'état des échéances des dettes ne comprend pas les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

Les dettes diverses comprennent :

- Les escomptes à accorder pour 46 579 €
- Les notes de crédits à établir pour 468 334 €

Le capital social de 2 956 660 €, entièrement libéré, est détenu à 100 % par APSIS.

Capitaux propres : distribution de dividendes de 59 000 000 € au cours de l'exercice.

Les "Autres provisions pour risques et charges" sont essentiellement composées d'une des provisions PSE et PDV pour 2,79 M€, et de provisions pour litiges de 9,28 M€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges : 5,4 M€ concernent principalement:

-	une provision pour restructuration (PSE)	4,1M€
-	Des litiges prud'homaux pour	0,6M€

Reprises autres provisions pour risques et charges : 36,7 M€ concernent :

-	Les provision Accès précoce	10,4M€
-	Les reprises liées aux Stock-Options	0,8M€
-	Les reprises des provisions pour pensions pour	4,5M€ et médailles du travail pour
-	les reprises sur les PSE pour	2,5M€
-	Risque d'audit	8,9M€
-	Litiges	7,0M€

Les produits à recevoir concerne une facture à établir pour ajustement des ICP 2024.

La provision ATU/Accès précoce est désormais présentée sous les charges à payer.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 585 960		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 585 960		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	19 426		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	20 674		
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 204 366		1 220 664
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 412 720		11 311 721
Avances et accompts			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 657 186		12 532 385
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	585 163		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	585 163		
TOTAL GENERAL	43 828 309		12 532 385

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 457 571	25 128 389	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 457 571	25 128 389	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		19 426		
Installations techn.,matériel et outillages ind.		20 674		
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 187	7 635 511	3 773 332	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		4 622 992	13 101 449	
Avances et accompts				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 187	12 298 603	16 874 781	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		536 227	48 936	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		536 227	48 936	
TOTAL GENERAL	16 187	14 292 401	42 052 106	

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 529 640		1 457 571	72 069
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	243		243	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 676	2 145	10 821	
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 382 202	756 333	6 975 112	2 163 423
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 391 121	758 478	6 986 176	2 163 423
TOTAL GENERAL	9 920 761	758 478	8 443 747	2 235 492

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	48 936	48 936	
Clients douteux ou litigieux	66 964	66 964	
Autres créances clients	364 136 688	364 136 688	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	217 985	217 985	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	10 513 064	10 513 064	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	1 142 797 586	1 142 797 586	
Débiteurs divers	65 473	65 473	
Charges constatées d'avance	5 451 799	5 451 799	
TOTAL GENERAL	1 523 298 495	1 523 298 495	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	4 935	4 935	
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	184 437 772	184 437 772	
Personnel et comptes rattachés	37 926 553	37 926 553	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 027 906	20 027 906	
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	353 563	353 563	
Etat : obligations cautionnées			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 140 611 688	1 140 611 688	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	23 397 745	23 397 745	
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	3 559 307	3 559 307	
TOTAL GENERAL	1 410 319 469	1 410 319 469	
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés			

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	105 595			28
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 270 796
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		64 270 796
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Variation du Report à nouveau		634 490
Résultat de l'exercice	(59 634 490)	94 429 881
	SOLDE	(59 634 490)
		35 429 881
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		99 700 677

La société a payé des dividendes de 59 000 000 € sur les réserves distribuable de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	350 669			350 669
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	350 669			350 669
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	8 911 514			8 911 514
Provisions pour pertes de change	1 808 856	730 541		1 808 856
Provisions pour pensions, obligations similaires	62 564 988			5 937 333
Provisions pour impôts				56 627 655
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	44 954 804	4 708 410	20 077 764	29 585 451
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	118 240 162	5 438 951	36 735 467	86 943 647
Dépréciations immobilisations incorporelles	10 385 298	3 094 670		13 479 968
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 473 319	43 900		1 517 219
Autres dépréciations				
DEPRECiations	11 858 617	3 138 570		14 997 187
TOTAL GENERAL	130 449 448	8 577 521	36 735 467	102 291 503
Dotations et reprises d'exploitation		774 441		18 285 012
Dotations et reprises financières		3 094 670		
Dotations et reprises exceptionnelles		4 708 411		18 450 455
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	Factures Non Parvenues	4 027 273	5 707 846	(1 680 573)
408110	Factures non parvenues - Groupe	18 235	18 235	
408120	Fournisseurs Factures non parvenues	13 058 954	18 181 268	(5 122 314)
408130	FAR Approvisionnement Groupe	12 576 904	8 724 916	3 851 988
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		29 681 367	32 632 265	(2 950 898)
AUTRES DETTES				
419810	Escompte à Accorder	46 579	153 584	(107 005)
419820	Note de Crédit à Etablir	466 174	2 203 088	(1 736 914)
419800	RRR à accorder et autres avoirs à établir	2 160	—	2 160
468600	Charges à payer	22 882 832	20 163 774	2 719 058
TOTAL AUTRES DETTES		23 397 745	22 520 446	877 299
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Dettes Provisionnées pour Congés à Payer	5 192 167	5 092 752	99 416
428400	Provision Participation Exercice	17 760 133	11 361 237	6 398 896
428600	Personnel - Autres Charges à Payer	3 279 061	2 605 803	673 258
428610	Personnel - Autres Charges à Payer		603 336	(603 336)
428620	Personnel - Autres Charges à Payer	10 747 145	10 043 685	703 460
438100	Organismes Sociaux - Charges à Payer	17 310 122	16 449 128	860 995
438110	Organismes Sociaux - Produits à Recevoir	372 066	284 720	87 346
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		54 660 695	46 440 659	8 220 036
TOTAL CHARGES A PAYER		107 739 806	101 593 370	6 146 437

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges Constatées d'avance	5 451 799	15 418	5 436 381
	TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 451 799	15 418	5 436 381
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
487000	Produits constatés d'avance	3 559 307	14 769 478	(11 210 172)
	TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	3 559 307	14 769 478	(11 210 172)

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients - Factures à Etablir	48 563 532		48 563 532
	TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	48 563 532		48 563 532
	TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	48 563 532	27 009 856	21 553 676

Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires comprend les ventes sur nos marchés, les ventes de sous-traitance groupe net de la déduction des remises sur CA.

Le chiffre d'affaires pour la pharmacie (1 373 M€) représente 91% de l'activité.

La société présente en diminution du chiffre d'affaires les montants payés à l'URSSAF dans le cadre des conventions signées avec le CEPS (Comité Economique des Produits de Santé), s'agissant de montants proportionnels au CA généré par les produits correspondants. Ces remises représentent une charge nette de 977 M€ sur l'exercice 2024 contre 887 M€ sur l'exercice précédent.

Les refacturations groupe sont identifiées en "Autres produits d'activités annexes".

Résultat financier

Le résultat financier est en profit de 44,4 M€ pour l'exercice 2024 contre de 33,6M€ en 2023.

L'augmentation du résultat financier est liées aux positions débitrices de Cashpool durant l'année et générant des intérêts d'une part et liées à l'augmentation des taux d'intérêts du système de Cashpool d'autre part.

Résultat exceptionnel

- Les charges exceptionnelles de 38,6 M€ comprennent les charges liées aux réorganisations et plan de départ volontaire (31,5 M€)
- Les produits exceptionnels de 51,7 M€ se composent de reprises de provisions couvrant les plans de restructuration et autres litiges et risques pour 18,45 M€, de 5,00 M€ correspondant à la valeur nette d'actif mis au rebut dans le cadre de la cession de la construction à APSIS, de ventes de produits dont la marque a été cédée pour 8,02 M€ et de 19,77M€ de subventions reçues couvrant le plan de restructuration WIND.

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2024	Total 31/12/2023	%
Ventes de marchandises	1 288 490 745	84 426 490	1 372 917 235	1 357 339 908	1 %
Autres produits d'activités annexes		129 034 497	129 034 497	125 398 468	3 %
TOTAL	1 288 490 745	213 460 987	1 501 951 732	1 482 738 376	

Résultat financier		31/12/2024			31/12/2023		
		Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Produits financiers de participations					145 041		145 041
Produits des autres valeurs mobilières et							
Créances de l'actifs immobilisé							
Charges d'intérêts		240	(240)			1 062	(1 062)
Résultat sur financement court terme		3 380 706	(3 380 706)			4 006 025	(4 006 025)
Résultat sur opérations de change	41 484	35 715	5 769	315 919	141 937	173 982	
Résultat net sur opérations de placement							
Résultat sur autres opérations financières	47 738 899		47 738 899	37 291 677			37 291 677
RESULTAT FINANCIER HORS	47 780 383	3 416 661	44 363 722	37 752 637	4 149 024	33 603 613	
DEPRECiations ET PROVISIONS							
Dépréciations des immobilisations financières							
Dépréciations des autres éléments financiers							
Transferts de charges financières							
DEPRECiations FINANCIERES							
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
FINANCIERES							
TOTAL	47 780 383	3 416 661	44 363 722	37 752 637	4 149 024	33 603 613	

Résultat Exceptionnel		31/12/2024			31/12/2023		
		Produits	Charges	Résultat	Produits	Charges	Résultat
Résultat except. sur opérations de gestion		27 954 720	28 237 016	(282 296)	3 925 919	10 738 620	(6 812 701)
Résultat sur exercices antérieurs							
Résultat sur cessions d'éléments d'actif		5 298 868	5 635 123	(336 255)	8 149 122	5 520 440	2 628 682
Résultat sur autre éléments exceptionnels							
RESULTAT EXCEPTIONNEL HORS DEPRECiations ET PROVISIONS		33 253 588	33 872 139	(618 551)	12 075 041	16 259 060	(4 184 019)
Dépréciation exceptionnelles			4 708 411	(4 708 411)		633 140	(633 140)
Transferts de charges exceptionnelles							
DEPRECiations EXCEPTIONNELLES			4 708 411	(4 708 411)		633 140	(633 140)
PROVISIONS REGLEMENTEES						8 911 514	(8 911 514)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES		18 450 455		18 450 455	1 169 103		1 169 103
TOTAL		51 704 043	38 580 550	13 123 493	13 244 144	25 803 714	(12 559 570)

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Reclassement PSE en exceptionnel	(15 986 548)	
TOTAL	(15 940 989)	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	141 002 940	47 059 281	93 943 659
Résultat exceptionnel à court terme	13 123 493	4 379 924	8 743 569
Participation des salariés	(17 486 460)		(17 486 460)
Crédit d'impôt R&D		(9 229 112)	9 229 112
RESULTAT COMPTABLE	136 639 973	42 210 093	94 429 880

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	87 667
Subventions d'investissement	
	TOTAL ACCROISSEMENTS
	87 667
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	1 895 141
Participation des salariés	
Autres	572 401
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
	TOTAL ALLEGEMENTS
	2 467 542
	SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE
	(2 379 875)

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE

Effectif moyen	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	923	
Agents de maîtrise	57	
Employés et techniciens	4	
Ouvriers	3	
TOTAL	987	

Autres informations

Société consolidante

La société suivante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes de la société JANSSEN CILAG sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

Dénomination : JOHNSON & JOHNSON CONSUMER INC.

Siège sociale : SKILLMAN 08558 – NEW JERSEY – USA

Les copies des états financiers sont disponibles à cette adresse.

Tableau des filiales et participations

Néant.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas fournie car il s'agit d'une rémunération individuelle. Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement ont été comptabilisés en charge. Ils ont généré un crédit d'impôt de 9 229 112 € basé sur des dépenses d'un montant de 30 764 000 €.

Cautions bancaires

Caution bancaire auprès de la BNP Paris
Cautions et avals divers : 3 019 515 €

Passif éventuel

Néant.

Entreprises liées

La société n'a pas de transaction significative avec ses parties liées conclues à des conditions hors marché.